



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR f @

Permis A2

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Contact :

@ : cer.jacquier@gmail.com

DUREE DE LA FORMATION

20 heures de formation

LIEU DE LA FORMATION

CER Jacquier

40 bis Rue de Douai
75009 Paris

Agrément : E.18.075.004.0

Déclaration d'activité :
11755773375

DATE(S) : *nous consulter*

TARIF : **690 TTC**

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire une moto de puissance intermédiaire entre le permis A 1 et le permis A. Le permis A2 autorise la conduite d'une moto (2 roues) d'une puissance maximale limitée à 35 Kw et d'un 3 roues d'une puissance maximale limitée à 15 Kw.

Aussi, le stagiaire maîtrisera les différentes réglementations de la sécurité routière et de la circulation avec une connaissance de base en mécanique.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1er partie : la formation théorique « le code de la route »

Le code de la route permet d'acquérir les connaissances essentielles sur les différentes réglementations de la sécurité routière et de la circulation avec une connaissance de base en mécanique. Les cours du code la route répondent scrupuleusement au référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC) « ministère de l'intérieur- Délégation à la sécurité et la circulation routière »

Le programme du code de la route contient 9 thématiques

<p>1. Le conducteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vigilance à l'égard des autres usagers - intervalles de sécurité - déficiences des fonctions perceptives 	<p>4. Eléments mécaniques et sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ergonomie - voir, être vu et avertir - contrôle les plus courants - contrôle technique 	<p>7. Les principales règles de circulation routière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - signalisation horizontale - vitesse - positionnement sur la chaussée - arrêt et stationnement - croisement et dépassement
<p>2. Les autres usagers de la route :</p> <ul style="list-style-type: none"> - usagers vulnérables - partage de la route 	<p>5. Equipement et sécurité des véhicules :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aides à la conduite et à la sécurité active - installation sécurisée des passages 	<p>8. La route :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réseau routier - la nuit - les intempéries - les tunnels les passages à niveau - voies rapides et autoroutes
<p>3. Responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - documents administratifs - le permis et les principales infractions - règles et comportement en cas d'accident 	<p>6. Précautions à l'égard des occupants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sécurité passive - installation 	<p>9. L'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecomobilité - Principes éco-conduite



Permis A2

PROGRAMME DE LA FORMATION (SUITE)

- **Modalités :**

Chaque série est composée de 40 questions et il faut réaliser un score de 35 bonnes réponses (soit 5 fautes au maximum) pour obtenir son examen du code de la route.

- **Suivi et évaluation :**

La progression de l'apprentissage du code est réalisée via un outil informatique qui suit pas à pas les résultats à temps réel des séries par thématiques et des séries examen blanc effectuées par les stagiaires en salle de code et/ou en ligne. Il faut atteindre minimum de 80% de taux réussite pour le passage à l'examen.

- **L'heure d'évaluation de départ :**

Le stagiaire en condition réelle de conducteur sera évalué par le moniteur à partir d'une grille d'évaluation afin **de déterminer le nombre prévisionnel d'heure de conduite** et le coût potentiel de la formation de conduite.

2nd partie : la formation pratique « la conduite »

- **Programme formation « Plateau » :**

Le plateau a pour objectif d'acquérir des savoirs et savoir-faire en code de la route, sécurité et signalisation routières, l'équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes de la moto, freinage..

- **Rappel :** 8 heures de formation plateau (minimum légal obligatoire sous réserve du résultat de l'évaluation)

Le programme est composé de 4 domaines :

<p>1. <u>Maîtriser la moto sans l'aide du moteur (2h sous réserve du résultat de l'évaluation)</u></p> <p>L'objectif principal est d'être capable de pousser et manœuvrer la moto d'avant en arrière afin de maîtriser son poids.</p> <p>Acquérir les connaissances relatives aux principaux organes de la machine et à son entretien.</p>	<p>2. <u>Maîtriser la moto à allure lente (2h sous réserve du résultat de l'évaluation)</u></p> <p>L'objectif principal est d'être capable de circuler à allure lente tout en conservant un bon équilibre et en maîtrisant son environnement par une recherche d'informations avec et sans passerager.</p>
<p>3. <u>Maîtriser la moto à allure normale (aussi connue sous le nom de « rapide ») - (2h sous réserve du résultat de l'évaluation)</u></p> <p>L'objectif principal est d'être capable de maîtriser sa moto à allure normale sur route et autoroute, en toutes conditions de circulation.</p> <p>Maîtriser son inclinaison et être en mesure d'effectuer un freinage d'urgence ou d'éviter un obstacle inattendu sur lequel vous arrivez à 50 km/h (vitesse imposée).</p>	<p>4. <u>Domaine techniques (2h sous réserve du résultat de l'évaluation)</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le risque routier en moto / le comportement en présence d'un accident 2. Cas d'accidents les plus caractéristiques 3. Les facteurs de risque en moto 4. La prise de conscience des risques 5. La conduite préventive 6. L'équipement 7. Les éléments mécaniques du motocycle liés à la sécurité 8. L'assurance 9. L'alcool et les stupéfiants 10. La fatigue et la route de nuit 11. Vitesse et freinage 12. Stabilité et trajectoire



Permis A2

PROGRAMME DE LA FORMATION (SUITE)

- **Modalités :**

Un accompagnement adapté à chaque stagiaire avec la mise en place d'un entraînement composé d'exercices spécifiques et pédagogiques destinés à maîtriser les différents parcours couvrant les 3 domaines du plateau. Quant au 4eme domaine, un support technique des 12 fiches sera remis au stagiaire et son apprentissage sera encadré par un moniteur.

- **Suivi et évaluation**

La progression de l'apprentissage à partir du livret d'apprentissage dans lequel on y trouve les évaluations et bilan des compétences qui précisera les critères et les conditions de réussite. Il faut une bonne compréhension et la maîtrise des 4 blocs de compétences pour le passage à l'examen plateau.

Programme de formation « Circulation »

La circulation a pour objectif d'acquérir les connaissances, des compétences techniques et comportementales pour circuler en toute sécurité.

- **Rappel :** 12 heures de formation plateau minimum légal obligatoire sous réserve du résultat de l'évaluation.

Le programme de formation s'inscrit en cohérence avec les évolutions du programme de formation des conducteurs :

Compétence 1 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales (4h sous réserve du résultat de l'évaluation)

- Connaître et respecter les règles de circulation.
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction.
- Adapter l'allure aux situations.
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points.

Compétence 2 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers (4h sous réserve du résultat de l'évaluation)

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts

Compétence 3 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique (4h sous réserve du résultat de l'évaluation)

- Suivre un itinéraire de façon autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence en moto.
- Pratiquer l'écoconduite.



Permis A2

PROGRAMME DE LA FORMATION (SUITE)

- **Modalités :**

L'heure de conduite permis est composée de la manière suivante : 5 min de définition des objectifs en se référant au livret d'apprentissage. / 45-50 min de conduite effective pour travailler les objectifs définis et évaluer les apprentissages, / 5 à 10 min de bilan et commentaires pédagogiques incluant la validation des objectifs et les annotations sur le livret d'apprentissage.

- **Suivi et évaluation**

La progression de l'apprentissage à partir du livret d'apprentissage dans lequel on y trouve les évaluations et bilan des compétences qui précisera les critères et les conditions de réussite. Il faut une bonne compréhension et la maîtrise des 3 blocs de compétences pour le passage à l'examen circulation.

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Tous types de publics
- Avoir l'âge minimum 17 ans : Examen du code / 18 ans Examen de la conduite
- Être titulaire de l'attestation de sécurité routière : les candidats nés à compter du 1er janvier 1988 doivent être en possession de l'attestation de sécurité routière ou de l'attestation scolaire de sécurité routière de niveau 2.
- Avoir une bonne compréhension à l'écrit et à l'oral du français

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

SANCTION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'établissement CER délivre une attestation de suivi de la formation pratique du brevet de sécurité routière.